

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 21 (1880), p. 57-60

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1880__21__57_0

© Société de statistique de Paris, 1880, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1880.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 1880.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. le Dr Vacher, président de la Société.

M. le président adresse à l'assemblée une allocution, que nous résumons ainsi qu'il suit :

« Messieurs, en prenant possession de la présidence, mon premier devoir est de vous remercier de l'honneur que vous avez décerné à l'un de vos plus anciens collègues. Je ferai tout mes efforts pour m'en rendre digne, et il ne dépendra pas de moi que votre Société, qui a tant fait pour la science que nous cultivons en commun, ne continue à rendre les services qu'on est en droit d'attendre de son zèle et de la capacité reconnue de ses membres.

« J'adresse tous mes remerciements aux membres du bureau, ainsi qu'au président sortant, l'honorable M. Bertillon.

« Je ne puis oublier d'adresser un souvenir de regret et un témoignage de suprême sympathie à celui qui fut notre premier président. Michel Chevalier a été longtemps un des nôtres, et vous avez tous lu le discours extrêmement remarquable qu'il a prononcé en 1860, en inaugurant nos premiers travaux. Économiste éminent, il n'a jamais séparé l'économie politique de la statistique, qu'il considérait comme la comptabilité nécessaire des États libres, et dont il a fait un usage constant dans ses travaux. C'est dans cette même allocution inaugurale qu'il exhortait les jeunes travailleurs groupés autour de lui à ne pas se cantonner, pour leurs recherches statistiques, dans les frontières d'un État, mais à étendre leurs études aux nations voisines; à rapprocher, à comparer les résultats obtenus en divers pays: il entrevoyait déjà l'utilité de ces constatations internationales, et insistait sur les services sociaux qu'on peut attendre de la statistique comparée.

« Je n'ai pas à donner ici la nomenclature des nombreux ouvrages qui ont illustré son nom; ce devoir a été accompli à l'Académie des sciences politiques par

notre confrère M. Levasseur. Mais je dois citer cependant un volume qui paraît avoir échappé à sa sagacité, je veux parler du mémoire de Michel Chevalier sur les forces alimentaires des États. Cette étude, qui a paru en 1847, c'est-à-dire en pleine crise alimentaire, semble dater d'hier et pourrait être encore utilement consultée aujourd'hui, après les mauvaises récoltes qui semblent nous ramener à la situation que notre pays supportait alors.

« Rarement on a appliqué la statistique à l'étude de faits aussi intéressants, et jamais on n'a établi avec plus de force et de précision les conséquences économiques des disettes et les obligations qu'elles créent pour les gouvernements. « Quand la vie devient chère, dit-il, les salaires sont absorbés presque en entier par la nourriture. Ce besoin une fois satisfait plus ou moins grossièrement, l'ouvrier n'a presque plus rien, et par conséquent il suspend les autres consommations : il porte ses habits en haillons, il ne renouvelle pas son linge ou son petit mobilier ; la consommation diminuant, il faut bien que la production se resserre ; il y a donc moins de travail dans les fabriques de tout genre. Mais le travail, c'est le patrimoine du pauvre ; c'est son revenu, son capital, son grenier, son trésor. Voilà comment, quand une disette éclate, il devient indispensable à un gouvernement paternel, à un gouvernement prudent, d'ouvrir des travaux extraordinaires où se réfugient les bras inoccupés. »

« Et notre illustre collègue avait raison : les gouvernements ne doivent de rentes à personne ; mais ils doivent le travail à ceux qui n'ont pas de rentes, et qui n'ont que le travail pour vivre, et cette manière d'assurer leur existence, à l'aide de grands travaux extraordinaires, est encore la meilleure aumône, l'aumône la plus démocratique ; elle n'humilie personne, elle profite à tout le monde, même à ceux qui la font, car elle accroît la fortune publique.

« Je regrette vivement que cet ouvrage soit pour ainsi dire épuisé, et peut-être serait-il bon de le réimprimer.

« Michel Chevalier nous a quittés en 1868 ; les circonstances l'ont empêché de revenir parmi nous ; mais il nous a laissé son gendre, M. Paul Leroy-Beaulieu, qui peut mieux que personne conserver parmi nous ses traditions. Je le remercie de son concours et je me félicite en même temps de celui que nous prêtent plusieurs des membres distingués qui sont les nouveaux venus parmi nous. Je compte sur leurs lumières et je fais appel à leur zèle, pour augmenter l'intérêt de nos travaux ultérieurs et pour aider notre secrétaire général dans la difficile élaboration du Journal de la Société.

« Puisque je parle de nos travaux, qu'il me soit permis d'inviter les membres qui auraient à présenter des mémoires inédits ou à faire des communications, de vouloir bien en prévenir d'avance le secrétaire général. C'est le seul moyen d'assurer notre ordre du jour et de régler utilement l'emploi de notre temps.

« Je déclare la séance ouverte, et je donne la parole à M. le secrétaire général, pour la lecture du procès-verbal. »

Le procès-verbal est adopté sans observations.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Bertillon sur la nouvelle organisation du service de la statistique municipale, et la lecture d'un mémoire de M. le Dr Lunier sur la statistique de l'épilepsie ; mais, par suite de l'absence de ces deux membres, qui se sont fait excuser, M. Loua demande la parole pour exposer

les principes qui lui ont servi de guide dans un travail étendu, dont il se propose de donner lecture dans une prochaine séance.

Tout le monde connaît la définition de la population spécifique; ce document, que reproduit chaque année l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, est, au point de vue de l'étude sur la répartition de la population, d'une utilité incontestable. Toutefois, on pourrait reprocher au tableau de la population spécifique, tel qu'il a été donné jusqu'à ce jour, un trop grand caractère de généralité, en ce sens qu'il s'applique à la population totale, et qu'il suffit de la présence d'une ou plusieurs grandes villes pour attribuer à la répartition de la population une portée qu'elle ne peut avoir. Il a semblé à l'auteur que cet inconvénient pourrait désormais être facilement évité : grâce à de nouvelles publications du ministère de l'intérieur, ce problème, qui jusqu'alors était pour ainsi dire insoluble, peut être enfin abordé.

Il suffira de rappeler que les statistiques officielles contiennent déjà, et depuis longtemps, la répartition de la population des départements entre les villes et les campagnes. A cet égard, une convention a été adoptée, d'après laquelle on a entendu par *population urbaine* la population totale de toutes les localités qui renferment plus de 2,000 habitants agglomérés; la *population rurale* forme, dès lors le complément de la première.

Il ne restait plus, pour obtenir le deuxième terme de la question, qu'à déterminer le territoire des communes urbaines : or, le territoire de chacune de ces communes, aussi bien que des communes rurales, se trouve relevé dans la *Situation financière des communes*, dont le 2^e volume vient d'être publié par les soins du ministère de l'intérieur.

C'est à faire ce relevé que M. Loua s'est attaché, ce qui lui a permis d'obtenir pour le territoire ce qui existait déjà pour la population, — la séparation de l'élément urbain, — et d'arriver, en dernière analyse, à déterminer séparément la population spécifique des villes et celle des campagnes.

On ne méconnaîtra pas l'intérêt qu'il y a pour la science économique de connaître la densité relative de cette dernière population: tout porte à croire que cette densité relative doit être en rapport intime avec les conditions hypsométriques de notre pays. On formera ainsi une carte plus régulière que celle qui résultait de la population spécifique générale.

Accessoirement, le travail qu'il a entrepris pourra fournir, par département, des données moyennes sur la distance respective des communes entre elles, sur la dimension relative de ces communes suivant les régions, et d'autres données peut-être aussi importantes qu'une étude plus approfondie du sujet pourra lui suggérer.

Déjà notre collègue M. Levasseur a tenté de résoudre le problème en question, en donnant la population spécifique par canton; mais il semble que le moyen proposé arrivera au même but avec moins de complications. Toutefois, il convient d'attendre que l'expérience ait prononcé.

M. le président donne son assentiment aux idées qui viennent d'être exposées, et, malgré les observations de M. Gimel, qui désirerait arrêter à 5,000 habitants la limite inférieure de la population urbaine, il croit qu'on doit s'en tenir à la définition généralement adoptée et considérer comme urbaine toute commune ayant plus de 2,000 habitants agglomérés : il ne peut donc qu'engager M. Loua à terminer l'étude qu'il a entreprise et qui mérite d'être encouragée.

M. le secrétaire général donne communication de l'article publié dernièrement

dans l'*Économiste français* par M. Leroy-Beaulieu, sur la dette de la France, et le fait suivred'un exposé historique de la marche denotre dette consolidée depuis 1814 jusqu'à nos jours. Il insiste, en terminant, sur le caractère de plus en plus démocratique des souscriptions nationales qui ont contribué à la former

M. VACHER présente quelques considérations sur le montant de notre dette viagère, dont le chiffre ne dépassait pas 40 millions en 1848, tandis qu'il s'élève aujourd'hui à plus de 132 millions.

Parmi les causes qui ont amené cette augmentation considérable, la première consiste dans ce fait qu'avant 1850 c'étaient des caisses particulières qui assuraient le service des pensions, sans que l'État eût à s'en occuper ; tandis qu'à partir de cette époque, l'État a absorbé tout le capital de ces caisses, en laissant au budget et, par conséquent aux contribuables, le soin de payer les intéressés. On peut ajouter à cette première cause celle qui résulte de l'absorption par l'État, pour répondre aux mêmes besoin/du Trésor, des fonds de la Caisse d'amortissement, de celle de la dotation de l'armée, de la Caisse des cautionnements, etc.

Il faut ajouter que, récemment, le nombre et le chiffre des pensions militaires ont été considérablement relevés, et que, dans les carrières officielles civiles, les appointements ont été généralement augmentés, pour satisfaire aux exigences croissantes de la vie. Il ne croit pas se tromper en prévoyant que, dans moins de 20 ans, le chiffre de notre dette viagère sera augmenté de plus de 30 à 40 millions.

M. JUDE entretient la Société d'un projet qu'il a conçu pour assurer une pension viagère de 600 francs aux ouvriers, moyennant un versement de 10 centimes par individu et par jour. Ce paiement, qui serait fait à leurs risques et périls par les ouvriers adultes, serait, au contraire, effectué par les patrons pour les apprentis de 15 à 18 ans. Il voudrait également que l'État garantît aux déposants un intérêt de 5 p. 100.

Pour arriver à exécuter ses calculs avec précision, l'honorable membre désirerait s'appuyer sur des tables de mortalité spéciales, qu'il ne sait où trouver.

M. le président dit qu'une table de ce genre a été faite pour les ouvriers des manufactures nationales. Le ministère des finances en a recueilli quelques-unes s'appliquant à certaines catégories d'employés, comme les douaniers et les instituteurs, qui pourraient également être consultées.

En ce qui concerne la garantie de l'intérêt de 5 p. 100 par l'État, il craint que l'avilissement futur de l'intérêt ne lui occasionne de trop grands sacrifices.

M. LOUA ajoute qu'il lui semble que la caisse où les fonds pourraient être déposés existe : c'est la Caisse de retraites pour la vieillesse à laquelle bien des corporations industrielles ont déjà recours.

La séance est levée à six heures.
